

NOS RÉF

DATE : LE 10/07/2023

ANNEXE(S) :

CONTACT : PASCAL ROSIÈRE

E-MAIL: cnsmu.nrdgh@health.fgov.be

A tous les acteurs participant à la prise en charge de patients victimes de traumatisme

OBJET : NOUVELLES TECHNIQUES D'IMMOBILISATION SPINALE

Madame, Monsieur,
En vos titres et qualités,

Les techniques d'immobilisation du rachis de victimes de traumatismes sont pratiquées quotidiennement par les services d'urgence préhospitaliers de notre pays. Les secouristes-ambulanciers, les infirmiers spécialisés et les médecins des services d'urgence, mais également les pompiers et divers secouristes sont formés pour appliquer ces techniques. Grâce à leur professionnalisme, de nombreuses vies sont sauvées.

Ces dernières années, les connaissances scientifiques sur ces techniques ont évolué, ce qui s'est traduit par de nouvelles procédures dans de nombreux pays.

Le Conseil National des Secours Médicaux d'urgence (CNSMU) a donc créé un groupe de travail "immobilisation de la colonne vertébrale". Il lui a demandé d'élaborer des recommandations sur l'immobilisation de la colonne vertébrale dans le cadre des soins préhospitaliers belges. Le groupe de travail, présidé par le Prof. Dr Koen Monsieurs, était composé de membres du Conseil, de secouristes-ambulanciers, d'infirmiers et de médecins spécialisés, complétés par des experts externes.

Le groupe de travail a présenté son avis à l'assemblée plénière du CNSMU qui l'a ratifié en mai 2021.

Les recommandations décrivent toutes les étapes que doivent suivre les premiers intervenants afin d'obtenir une immobilisation correcte de la colonne vertébrale en cas de traumatisme. Elle comprend, notamment, les techniques suivantes : stabilisation manuelle de l'axe tête-cou-tronc, blocs de tête, civière scoop, matelas à dépression, dispositif de désincarcération, planche de relève, collier cervical rigide. Elles s'appliquent à l'ensemble du pays et à tous les prestataires de soins participant à la prise en charge préhospitalière des patients victimes de traumatismes.

Ces recommandations doivent maintenant être mis en œuvre sur le terrain. Les experts des centres de formation et de perfectionnement pour secouristes-ambulanciers ont travaillé ensemble pour mettre à jour les procédures conformément aux recommandations. Cela se traduit par des protocoles, des présentations et d'autres documents utiles qui peuvent être utilisés dans les différents cours de formation.

Afin d'obtenir une efficacité maximale, la mise en œuvre concernant les secouristes-ambulanciers se déroulera province par province. Les Commissions d'Aide Médicale Urgente (CoAMU) joueront un rôle de coordination à cet égard. Celles-ci sont les mieux placées et comprennent des représentants de tous les intervenants du terrain.

Chaque centre de formation déploiera les nouvelles procédures, tant dans la formation de base que dans la formation continue des secouristes-ambulanciers. Dès que 70 % du personnel aura été formé, un basculement aura lieu sur le terrain, en concertation avec la CoAMU compétente.

Il y aura donc une période pendant laquelle certaines provinces utiliseront encore les anciennes techniques sur le terrain, tandis que d'autres seront déjà passées aux nouvelles. Nous nous efforçons de faire en sorte que cette transition soit la plus courte possible et nous demandons à tous les acteurs d'y faire face de manière collégiale et professionnelle.

Le groupe de travail sur l'immobilisation du rachis, en coopération avec toutes les parties prenantes, diffusera les nouvelles procédures par le biais de divers forums, par exemple lors de congrès scientifiques, lors de cours de recyclage et au sein des cours dispensés dans les Hautes-Ecoles et les Universités.

Toutes les procédures sont également disponibles sur le site web du SPF Santé Publique sur le lien suivant : <https://www.health.belgium.be/fr/news/nouvelles-techniques-dimmobilisation-spinale>.

Ces nouvelles procédures sont le fruit d'une excellente coopération interdisciplinaire. Leur mise en œuvre est une innovation importante qui fait de nos soins préhospitaliers un exemple pour les autres pays.

Les questions techniques ou pédagogiques peuvent être formulées par le biais de l'adresse suivante : cnsmu.nrdgh@health.fgov.be. Des experts du groupe de travail répondront à vos questions.

En vous remerciant pour votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos meilleures salutations.



Frank Vandebroucke

Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique